

LISTE ELECTORALE PROVISOIRE : LE PRESIDENT DE LA CEI REPOND AUX PREOCCUPATIONS DES IVOIRIENS

Quel sera le sort réservé aux 2,7 millions de personnes dont on ne trouve pas les traces dans les fichiers historiques ? La date du 29 Novembre 2009 sera-t-elle tenue ? Quelle est la suite du processus électoral ? Ce sont autant de questions que se posent les Ivoiriens. Dans un entretien réalisé par la Télévision Nationale, le Président de la CEI, Monsieur Robert Beugré Mambé répond à tout et donne des précisions de taille. Entretien :

Question : Monsieur le Président de la CEI, vous avez remis officiellement la liste électorale provisoire au Président de la République. Peut-on dire qu'un pas important vient d'être franchi pour le respect du 29 Novembre 2009 ?

Robert Beugré Mambé : Je profite de l'occasion que vous m'offrez pour saluer respectueusement les téléspectatrices et les téléspectateurs. Je voudrais au terme de ces longs mois de travaux remercier le Chef de l'Etat, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement qui nous ont soutenu, les Bailleurs de Fonds, l'ONUCI, le Chef d'Etat Major des Armées, le Chef d'Etat Major des Forces Armées des Forces Nouvelles et tout le Corps Préfectoral qui nous ont aidé dans la difficile mission que nous avons conduit pendant de longs mois. Je les remercie parce que leurs efforts ont permis que nous arrivions à ce résultat. Le résultat auquel nous avons pu progresser est un pas majeur dans le processus électoral qui est en cours dans notre pays. Et qui va nous permettre de sortir de la crise. Parce que dans tous les pays africains, dans tous les pays du monde, le point clé des élections, c'est la liste électorale. Or nous venons, par la volonté de tous et la convergence de tous les efforts, d'arriver à sortir une liste électorale provisoire avec toutes les caractéristiques que nous allons décrire tout à l'heure. Cela est un signe fort que les élections ne sont plus loin.

Q : Les Ivoiriens étaient au bord du gouffre avec cette liste qui n'arrivait jamais. Aujourd'hui vous pouvez pousser un léger soupir de soulagement ?

RBM : Notre soulagement sera d'autant plus fort que nous aurons organisé effectivement ces élections aux dates qui sont indiquées c'est-à-dire le Premier tour le 29 Novembre 2009 et le second tour aux instants indiqués. Et ce sera la grande récompense quand toutes les élections seront terminées.

Question : Tout à l'heure nous allons voir dans les détails les différentes étapes à effectuer pour aboutir à la liste définitive. Les différents croisements ont permis de nettoyer la liste de 300.000 personnes. A quoi cela est dû essentiellement Monsieur le Président ?

RBM : Non ! Il faudrait prendre les résultats globaux de ces traitements qui ont été faits

à partir de l'enrôlement. Nous avons près de 6 384 000 personnes. Dans ce chiffre il y'a que nous avons identifié plusieurs groupes et le nettoyage informatique qui a été opéré est un instrument pour nous permettre de bien préciser les choses et de voir quel type de traitement nous devons réserver à toutes les catégories qui ont été identifiées. Bien sûr, ce nettoyage avait pour but aussi de sortir et mettre en évidence les mécanismes à appliquer pour que la liste finale soit une liste qui réponde à ce que les ivoiriens attendent, c'est-à-dire une liste propre qui ne soit pas discutable et qui nous permet d'aller aux élections sereinement.

Q : Sur cette liste provisoire donc, il y'a 6.300.000 électeurs et nous découvrons avec stupéfaction qu'il y'a près de 2,7 Millions ivoiriens qui sont sans trace aujourd'hui.

RBM : Il faut bien qu'on explique cette situation. D'abord la première chose qu'il faut retenir c'est que les 2,7 millions ne sont pas des fraudeurs. Je tiens à le préciser pour que tout soit clair dans l'esprit de tous. Deuxièmement, dans les 2,7 millions, il y'a certainement des ivoiriens, ça c'est sûr. Il y'a aussi certainement des personnes qui ont dû se tromper en se présentant à l'enrôlement. Il y'a dans ces 2,7 millions des personnes que nous serons obligés de mettre de côté certainement. Mais en l'état actuel des choses, je ne puis vous dire quelle en est la proportion. Pourquoi ? Au sortir de la cérémonie, il a été identifié les exigences d'une concertation pour que nous puissions donner la chance à tous les ivoiriens de pouvoir regarder si on peut encore faire du rattrapage. Ce qu'il faut savoir, c'est que les différents mécanismes de croisement qui ont été opérés l'ont été en respectant un mode opératoire. Mais nous avons jugé utile de renforcer le dispositif pour avoir un cercle beaucoup plus large de recherche de sorte à ce qu'on donne la chance au maximum des ivoiriens d'être repérés dans les 2,7 millions de personnes et ensuite s'il y'a en qui n'ont pu être repérés, on trouvera des solutions. Ce qui est important aussi de noter c'est que les fichiers historiques qui ont été utilisés pour faire ce travail sont des fichiers par essence qui sont solides mais par substance, ces fichiers n'ont certainement pas toute la géographie et toute la superficie nécessaires.

Q : Vous avez bien travaillé avec 20 fichiers Monsieur le Président ?

RBM : Oui mais en final, 11 fichiers ont été retenus mais pour qu'on soit dans un fichier, il faut qu'on ait été intégré dans un processus d'identification quelque part soit, à la fonction publique, à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, dans le recensement général de la population, il faut avoir été quelque part un moment donné. Or, il se trouve que beaucoup d'ivoiriens, malheureusement, ne se sont jamais présentés dans un circuit d'identification. Au moment où on faisait l'enrôlement de 2000, beaucoup d'ivoiriens ne se sont pas présentés. En 2000 par exemple, on attendait 800.000 jeunes qui venaient d'avoir 18 ans. Les statistiques indiquent que moins de 250.000 se sont présentés. Donc il y'a un gisement qui est resté de côté. Deuxièmement, en 2000, pour la population de plus de 21 ans, on attendait un peu plus de 1,5 millions de personnes. Mais ils n'ont pas pu se présenter. Quand on fait le cumul, on se rend compte que finalement il y'a un bon gisement de personnes qui ne se sont pas présentés en 2000 et qui certainement qu'on ne pouvait pas repérer dans les fichiers historiques. Bon, les fichiers historiques ne sont pas essence d'excellente qualité mais la substance indique que des éléments n'ont pu s'inscrire pour faire une bonne recherche dans les 2,7 millions. Il faut renforcer le dispositif et prendre le temps indiqué pour faire le contentieux de sorte à ce que nous ayons une liste propre.

Q : C'est encourageant de savoir que les 2,7 millions ne seront pas systématiquement écartés. On va rechercher les ivoiriens et comment cela va-t-il se passer ?

RBM : Il y'a pratiquement deux modes de gestion. Le premier mode est un travail informatique. Il y'a un paramétrage qui sera fait dans les bases de données qui sont à la disposition des opérateurs techniques. Ce mode opératoire va permettre de balayer tous ceux qui sont dans cette base de données de sorte à faire ressortir par un paramétrage adéquat les personnes qui peuvent être identifiées comme étant ivoiriennes. Deuxièmement, à l'affichage, cela sera mis en évidence pour ceux pour lesquels nous avons encore des compléments à avoir. Et l'opportunité leur sera donnée de nous aider à bien structurer les décisions qui seront prises afin qu'en final, le produit donne satisfaction à tous ceux qui savent observer et de façon objective le processus en cours.

Q : Lors de la cérémonie de remise de la liste provisoire, le Président avait parlé de l'urgence d'une concertation. A-t-elle commencé et où en est-on ?

RBM : Nous avons déjà fait la concertation. Dès la fin de la cérémonie, le Président de la République nous a fait l'honneur de nous recevoir en présence de Monsieur le Premier Ministre, de la CEI et des opérateurs techniques. Nous avons regardé de fond en comble ce qu'il fallait faire pour aider les ivoiriens à se retrouver parce que vous savez, c'est un moment de réconciliation, un moment où il faut aider chacun à se retrouver. Bien sûr, si au terme de tous les efforts y'a en pour lesquels on n'a pas pu faire grand-chose, ce ne sera pas faute d'avoir donné le meilleur de nous même, ce ne sera pas faute d'avoir exprimé la plus grande volonté politique d'aller en avant. D'autres solutions vont se présenter mais ce sera certainement après les élections.

Q : A partir de quand et où les ivoiriens pourront-ils consulter cette liste provisoire ?

RBM : Il faut savoir que ces listes provisoires seront affichées dans les lieux où les enrôlements se sont déroulés, dans les CEI locales sous forme de fichier informatique. Nous avons travaillé avec beaucoup de détermination. Les ivoiriens pourront consulter ces listes sur internet, aussi par message sms et nous sommes en train de mettre le dispositif en place pour que la liste puisse être consultable à partir des centres d'appel de sorte à ce que les possibilités soient larges et que les ivoiriens aient la possibilité de se renseigner sur la liste électorale. En ce qui concerne la date, en concertation avec les opérateurs techniques nous avons déterminé la date mais je voudrais vous prier d'accepter que nous communiquions aux ivoiriens cette date quand le travail sera terminé parce que si nous donnons une date et que par la suite nous avons un glissement de un ou de deux jours, on ne voudrait pas que ce soit une occasion de dissertation.

Q : Vous avez une autre étape importante, c'est celle des réclamations. Qui peut faire des réclamations ?

RBM : A ce niveau, il faut retenir qu'il y'a celui qui est déjà inscrit sur la liste, s'il estime qu'il existe des erreurs sur son nom, il peut faire la réclamation. Cela concerne ceux qui sont inscrits. Il y'a ensuite que tout Commissaire de la CEI peut faire des réclamations si tant est qu'il a, à sa disposition, des éléments qui prouvent que des améliorations

doivent être apportées. Troisièmement, toute personne tierce peut faire des réclamations avec les preuves à l'appui pour nous aider à avoir une liste électorale. Voilà le dispositif qui est mis en place. Je voudrais préciser que si au terme d'une réclamation auprès de la CEI le requérant n'est pas satisfait, il peut s'adresser au juge qui tranche en dernier ressort et sa décision est sans appel. C'est-à-dire c'est la dernière qu'on puisse donner dans ce processus.

Q : y'a-t-il des sanctions au bout en cas de fausse accusation ?

RBM : d'abord quand on a fraudé, on est sanctionné. S'il a été mis en évidence qu'on a fraudé, on est sanctionné. Mais si on accuse à tort aussi, on est sanctionné. C'est l'équilibre là !

Q : il y'a d'abord le cas des 2,7 millions de personnes à régler, y'a aussi la publication de la liste, les éventuelles réclamations. Il y'a donc beaucoup de choses à faire. Monsieur le Président combien de temps vous donnez vous pour régler tous ces problèmes ?

RBM : il faut dire que le chronogramme de ce processus est structuré. En ce qui concerne la gestion du contentieux, les textes ont encadré le temps. C'est un mois. Donc le jour qu'on dira aux ivoiriens que la liste est affichée le chronomètre va se mettre en marche. Chacun a un mois pour faire des réclamations. A la dernière réclamation, c'est-à-dire au bout d'un mois, le juge a 8 jours pour rendre son jugement mais chaque fois qu'une réclamation est faite et que la décision de la CEI est mise en évidence, les requérants peuvent immédiatement saisir le juge qui dispose de 8 jours pour se prononcer. Ce qu'il faut préciser, c'est que la saisine du Juge n'arrête pas la procédure qui peut continuer en attendant que la décision rentre dans le circuit.

Q : Et quand tout cela sera réglé, on pourra distribuer les Cartes d'Electeur ?

RBM : la confection de la carte d'électeur procède de la liste définitive même si des dispositions particulières peuvent être prises, parce que y'en a pour lesquels on n'a pas de problèmes ; ceux qui sont sur la liste 2000 ; ceux qu'on a retrouvé dans les fichiers fusion, il y'a des articulations à faire mais les cartes ne seront disponibles qu'après la publication de la liste électorale définitive. Pour la structuration de la distribution des cartes nous avons longuement travaillé et la Division de l'Assistance électorale de l'ONUCI est prête à nous aider, les Préfets et Sous Préfets seront mis à contribution pour sensibiliser les Chefs de Village de sorte à ce que, quand nous serons dans les villages, que toutes les populations soient présentes pour nous attendre et éviter qu'on fasse des allers-retours pour la distribution des cartes. Pour ceux qui ne pourront pas prendre leurs cartes au moment où nous serons dans leurs villages, opportunité leur sera donnée de les retirer auprès des CEI locales. Nous en avons 415 sur toute l'étendue du territoire national. Ceux qui n'ont pas suivi le retrait des cartes dans les CEI locales, ils pourront les avoir le jour des élections dans les bureaux de vote. Pour ce scrutin tout spécifique, ceux qui n'auront pas leurs cartes d'électeur, s'ils ont la nouvelle carte d'identité, ils pourront participer au scrutin puisque c'est le même numéro d'identifiant. On a leurs photos, on a leurs éléments biométriques qui sont configurés sur la liste.

Q : Monsieur le Président, nous sommes à un peu plus d'un mois et demi du 29 Novembre 2009. Avec tout ce qui reste à faire, pensez vous franchement que la date du 29 Novembre sera maintenue ?

RBM : Merci pour cette question majeure. Le décret qui existe actuellement stipule que le premier tour de la présidentielle aura lieu le 29 Novembre 2009. Moralité : tout ce que la CEI fait, soutenue dans le dispositif par tous les partenaires vise au respect du 29 novembre. C'est une entreprise que nous engageons en ayant un dispositif de contrôle interne avec un chronomètre en main et nous avons des diagrammes que nous suivons. Quand une action est engagée, on connaît la répercussion immédiate sur la date du 29 Novembre. Mais la gestion d'une telle crise implique que régulièrement on puisse faire le point. On fera le point et on suivra l'évolution de tout ce que nous sommes en train de faire pour le respect du 29 Novembre. Le moment venu, on avisera.

Q : Pour beaucoup d'ivoiriens, la date du 29 Novembre ne sera pas tenue mais on se demande qui va l'annoncer ?

RBM : Ce qu'il faut dire aux frères et sœurs ivoiriens, c'est d'abord la nécessité que tout ce que, humainement chacun doit faire pour le respect de la date du 29 Novembre on puisse le faire. C'est une exigence. Deuxièmement, dans la conduite de ces opérations, il y'a des mécanismes qui sont ce qu'on appelle endogènes, c'est-à-dire qui ne dépendent exclusivement que de la CEI et de tous ceux qui y travaillent. Il y'a aussi des éléments qui sont exogènes dont l'influence implique le respect de la date. Tout ce qui est endogène sera fait. Tout ce qui est exogène, nous ferons tout pour que les autres partenaires les respectent. Mais s'il y'a des contraintes indépendantes de la volonté des facteurs exogènes, on avisera. Sachez qu'à l'heure actuelle, tout ce que nous faisons, c'est pour respecter le 29 novembre.

Q : Vous avez souvent parlé de manque de moyens financiers. Ces difficultés sont-elles aujourd'hui réglées ?

RBM : Sur ce point, je voudrais dire deux ou trois choses. La première est que le budget de la CEI comprend plusieurs chapitres. J'allais dire plusieurs vecteurs. Pour l'identification, au départ, cela a été très difficile et vous l'avez suivi avec nous, les grèves, mais en final, nous avons été dotés de façon raisonnable de moyens pour achever l'identification. Sur ce plan, nous avons très peu de choses à dire et je voudrais remercier le Ministre de l'Economie et des Finances qui a fait de gros efforts. Cela est un acquis. En ce qui concerne le processus électoral, et je ne parle pas d'identification, à la dernière réunion du Cadre Permanent de Concertation, les Honorables participants avaient souhaité qu'on mette à la disposition de la CEI la somme de 5 milliards. Ce, pour lui permettre de couvrir la période difficile dans laquelle nous nous engageons parce que bientôt, nous irons dans tous les sens, nous irons à l'intérieur du pays, à l'extérieur du pays, dans les villages. Donc c'est une période qui consomme assez de crédit. Le

Ministre de l'Economie et des Finances, comme nous le disions dans notre Communiqué de Presse Hebdomadaire il y'a de cela quelques jours, a fait de gros efforts. Il a débloqué un peu plus du tiers et il a promis que le reste allait suivre de façon régulière. De ce point de vue, nous pensons que les moyens suivront. Il faut remercier les Bailleurs de Fonds qui suivent de très près le processus. D'ailleurs, lors de l'identification, il y'avait une difficulté majeure. Ils sont venus à notre rescousse. Nous espérons aussi qu'ils viendront à notre rescousse pour l'étape dans laquelle nous sommes pour conforter les actions de l'Etat et donner le maximum de chance à la Côte d'Ivoire d'achever ce processus de sorte à ce que nous allions aux élections comme nous le souhaitons.

Q : Le Président de la République a beaucoup insisté pour dire que pour la présidentielle faites tout pour qu'elle se tienne en 2009. Peut être un report d'un mois peut vous aider à....

RBM : Notre perspective ne s'inscrit pas dans ce schéma. Notre perspective c'est d'abord de respecter le 29 Novembre. Je puis vous rassurer que comme nous faisons des évaluations régulières, par exigence de clarté, à l'approche, nous allons faire une dernière projection et nous allons aviser. Dans tous les cas, il faut éviter tout dérapage mais si des dérapages doivent intervenir, que chacun de nous comprenne que c'était un passage obligé pour que la Côte d'Ivoire ait des élections propres. Voyez-vous, nous avons à résoudre le cas des 2,7 millions de personnes. C'est un moment de réconciliation. Il ne faut pas se précipiter dans la gestion mais on est encadré dans le délai d'un mois. Il faut faire un travail propre, se donner les moyens pour éviter l'injustice et la compromission. Donc c'est un travail rythmique, il faut réussir à concilier les contraires. C'est ce que nous faisons au quotidien.

Q : Monsieur le Président, les ivoiriens sont nombreux à vous écouter. Nous sommes à un mois et demi de l'élection. Qu'est ce que vous pouvez leur dire ?

RBM : La Côte d'Ivoire est un très beau pays. Chacun le dit. Nous ne faisons que répéter l'image générale véhiculée aussi bien par les ivoiriens eux-mêmes que par nos amis qui nous font l'amitié d'être dans ce pays. Nous avons toujours vécu en paix et en frères. Nous avons connu un moment de turbulence mais il faut en sortir. L'homme fort est celui qui peut connaître des moments de doute mais qui se relève rapidement. Il en est de même d'une Nation. Ce moment est une opportunité pour la Côte d'Ivoire de se relever. En taisant toutes les querelles qui ont pu nous gêner, et en mettant en évidence ce qui nous rassemble. C'est la Côte d'Ivoire qui nous rassemble donc nous devons privilégier l'esprit de fraternité, de compréhension, de concorde et d'amitié. C'est le moment plus que jamais donné aux ivoiriens de s'unir et sortir ce qu'il y'a de meilleur parce qu'au fond de chaque être se trouve la lumière de Dieu. Faisons en sorte pour une bonne fois que la lumière de Dieu qui est enfouie dans les décombres de nos incompréhensions éclate au grand jour et que nous en sortions définitivement. C'est un moment pour lequel nous demandons aux ivoiriens de se mettre en prière, de faire en sorte que la conglomération de nos capacités soit la chance de la Côte d'Ivoire.

Q : Quand vous rencontrez les partenaires, est-ce que vous leur expliquez cela ? Ne sont-ils pas agacés par cette crise interminable ?

RBM : Vous savez, nous avons eu la chance, dans d'autres fonctions de voyager. Beaucoup d'opérateurs économiques aujourd'hui attendent la fin des élections pour venir investir en Côte d'Ivoire. Beaucoup de jeunes gens attendent aussi les investissements pour trouver un emploi. Ce sont des repères très importants. Et quand vous rencontrez les groupes, leur seul souhait, c'est qu'on aille aux élections dans la paix et dans la fraternité pour que toutes les potentialités qui n'attendent que d'être mises en œuvre soient activées par les opérateurs économiques, par nous même et que toute la richesse culturelle de ce beau pays soit mise en exergue au plan national et international. Donc, les ivoiriens souhaitent au plus profond d'eux même des élections le plus rapidement possible mais des élections propres. C'est le message que nous avons compris et qui guide nos actions. Oui pour des élections dans les meilleurs délais mais des élections propres qui réconcilient et qui donnent à la Côte d'Ivoire l'image la meilleure parce que la Côte d'Ivoire a une image à défendre.

Retranscrits par le Service Communication de la CEI